

**SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION
TOURANGELLE**

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 7 janvier

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
en visioconférence

Convocations transmises par voie dématérialisée le 17 décembre 2021

ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE (article L.2121-23)

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Maria LEPINE, Catherine REYNAUD, Cathy SAVOUREY, Alice WANNERROY ; et Messieurs Christophe BOULANGER, Franck GAGNAIRE, Jean-Patrick GILLE, Patrick LEFRANCOIS, Patrick NOGIER, Benoist PIERRE, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Régis SALIC.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames Marie-Annette BERGEOT, Sylvie GINER ; et Messieurs Fabien BARREAU, Alain ESNAULT, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGE.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames Pascale DEVALLEE, Brigitte PINEAU, ; et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Gérard SERER.

ETAIENT EXCUSES :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Nathalie SAVATON ; et Messieurs Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Christian GATARD, Michel GILLOT, Sébastien MARAIS, Pierre-Alexandre MOREAU, Florent PETIT, Bertrand RITOURET, Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames Isabelle DELACOTE, Sylvia PASCAUD, Sylvie TESSIER ; et Messieurs Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane DE COLBERT, Jean-Christophe GASSOT, Patrick NATHIE, Laurent RICHARD.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames Axelle TREHIN ; et Messieurs Alain BENARD, Jean-François CESSAC, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Nicolas TOKER, Olivier VIEMONT.

POUVOIRS :

- Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER
- Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND
- Laure JAVELOT a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS
- Axelle TREHIN a donné pouvoir à Gilles AUGEREAU



22/01/03 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2022

Monsieur Benoist PIERRE, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux articles L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2022, sur la base du rapport présenté en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Conformément aux articles L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical a débattu des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2021 sur la base du rapport présenté en annexe de la présente délibération.

PREND ACTE de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2022.



Le Président,

Benoist PIERRE

TRANSMIS au représentant de l'Etat le	13 JAN. 2022
Reçu par le représentant de l'Etat le	13 JAN. 2022
Pris en compte le	13 JAN. 2022
ACTE EXECUTOIRE	